PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE CETTE MUNICIPALITÉ, TENUE AU CENTRE MUNICIPAL SIS AU 14, RUE DES LOISIRS, LE MARDI 6 FÉVRIER 2024 À COMPTER DE 19 H 30, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M. Pierre Dumas, conseiller
M. Mikaël St-Pierre, conseiller
M. François Diguer, conseiller
M. Lucien Pelletier, conseiller
Mme Lucie Turcotte, conseillère
Mme Corrine Lizotte, conseillère

Sous la présidence de M. Ghislain Deschênes, Maire

Sont aussi présents :

M. Gilles Piché, directeur général et greffier-trésorier

Mme Linda Dubé, directrice générale-adjointe

De même que douze (12) personnes en présentiel et dix-huit (18) autres personnes en mode visioconférence avec l'outil numérique Zoom.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À 19 h 30, le quorum est confirmé par le greffier-trésorier. À titre de Président, M. le Maire procède à l'ouverture de l'assemblée et précise que lui-même et tous les conseillers et les conseillères sont présents à la séance à l'intérieur de la salle du Conseil municipal.

Le directeur général et la directrice générale-adjointe sont présents à l'intérieur de la salle du Conseil municipal. Les officiers municipaux sont appelés à y participer en raison de leurs fonctions et responsabilités.

Enfin, le Président souligne que la séance se déroule en mode visioconférence Zoom afin de permettre aussi aux autres citoyens et citoyennes d'y assister. Ces derniers seront invités à soumettre leurs questions aux points de l'ordre du jour prévus à cette fin.

045-02-24 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Pierre Dumas, appuyé par Mme Lucie Turcotte et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant en prenant soin de retirer le point 2.6 :

ORDRE DU JOUR

1 – LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 - Ouverture de la séance et vérification du quorum
1.2 - Lecture et adoption de l'ordre du jour

2 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2024
2.2 - Approbation de la liste des comptes à payer et des déboursés préautorisés par règlement ou résolution au 31 janvier 2024

2.3 - Dépôt des états financiers au 31 décembre 2023
2.4 - Dépôt du rapport financier par objet au 31 décembre 2023
2.5 - Vente pour défaut de paiement de taxes – Procédure de recouvrement et transmission des dossiers à la MRC de L'Islet
2.6 - Autorisation – Proposition de refinancement d'un prêt de 502 300 $ relatif à un emprunt échéant le 8 avril 2024
2.7 - Résolution – Poursuite judiciaire – MOOVE créateur de mouvement S.E.N.C. - Transaction et quittance – Autorisation de signatures
2.8 - Organigramme de la structure organisationnelle de la Municipalité
2.9 - Renouvellement de la banque d'heures de l'entreprise 6TemTi – Soutien informatique
2.10 - Résolution – Autorisant le transfert des sommes non-engagées, provenant de postes budgétaires inscrits au budget 2023, à l'intérieur de fonds réservés apparaissant aux États des surplus disponibles 2023, dans le but d'être affectées aux mêmes fins au cours de l'année financière 2024
2.11 - Embauche de M. Maxime Prud'homme à la fonction d'Assistant comptable et administratif à temps plein
2.12 État d'avancement du projet de regroupement des municipalités de L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Roch-des-Aulnaies et Saint-Aubert
2.13 - Annonce du départ à la retraite de M. Gilles Piché, directeur général et greffier-trésorier
2.14 - Compte-rendu des délégations de représentation au sein de divers organismes

PREMIÈRE - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

3– BORDEREAU DES CORRESPONDANCES

3.1 - MTQ – Appel de projets afin de promouvoir et de favoriser la mobilité durable
3.2 - Saint-Jean-Port-Joli – Procès-verbal de la rencontre du comité de gestion de l'entente relative à l'alimentation en eau potable tenue le 15 novembre 2023
3.3 - Ligue navale du Canada CCMRC Succursale de L'Islet-sur-Mer – Demande d'aide financière 2023-2024
3.4 - Hockey Mineur L'Islet-Nord – Demande de commandite
3.5 - Ligue Dek Hockey Élite de la Côte-du-Sud – Demande de commandite
3.6 - Lettre de M. Serge St-Hilaire – Argumentaire pour l'obtention d'une dérogation à la réglementation portant sur les quais au lac Trois-Saumons
3.7 - Club sportif du lac Trois-Saumons – Droit de passage avec le MTQ à la traverse de Saint-Aubert (intersection route 204 et route Bélanger)
3.8 - MAMH – Compensations tenant lieu de taxes
3.9 - MRC de L'Islet – Certificat de conformité au schéma d'aménagement pour le règlement No. 527-2023 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
3.10 - Fondation des maladies du Cœur + AVC – Contribution financière
3.11 - Régie de l'Anse-à-Gilles – Quote-part de la dette à long terme 2023
3.12 – MTQ – Demande autorisation pour le détournement en 2024 de la circulation de la route 204 sur les routes Bélanger et du lac en direction de St-Damase (pour les automobiles uniquement)

4 – SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 - Dépôt et adoption du rapport annuel 2023 en sécurité incendie
4.2 - S-Eau-S Fuites Inc. – Soumission entretien et restauration des bornes incendie

5– TRANSPORT

5.1 - Règlement - Pavage défectueux des rues des Loisirs et du Bouquet – Proposition de Michel Gamache & Frères
5.2 - Mandat à l'ingénieur M. Donald Desjardins de la firme WSP pour la confection d'un devis technique servant à publier un appel d'offres public sur le site SEAO du Gouvernement du Québec pour effectuer des travaux de pavage d'asphalte (Chemin Tour du lac Trois-Saumons côté nord, Route du lac Trois-Saumons, Rang des Jumeaux-Pelletier)
5.3 - Résolution – Dépôt d'une demande d'aide financière dans le Programme de modernisation des stations de nettoyage d'embarcations 2023-2028 du MLCCFP

5.4 - Résolution autorisant un addenda au contrat de déneigement 2023-2024 octroyé à M. Yvan Chouinard pour l'entretien du 5ième rang est – Maintien sur le chemin d'une épaisseur de neige suffisante (10 cm) de chaque côté du rang et du sable au centre de celui-ci sur une distance de 2.2 km dans le but que les motoneigistes qui empruntent le sentier Trans Québec puissent y circuler en toute sécurité
5.5 - Autorisation - Achat d'un rack de de fourches pour le chargeur sur roues neuf
5.6 - Autorisation – Appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux (2) firmes d'ingénieurs pour la réalisation des plans et devis de construction – Travaux de voirie et remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue Bélanger
5.7 - M. David Bouchard, Ing. - Carnet de santé en structure pour l'immeuble situé au 46 rue Principale ouest
5.8 - Tour d'observation du lac Trois-Saumons – Accessibilité en période hivernale

6– HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 - Résolution – Dépôt d'une demande d'aide financière auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) et engagement à en respecter les exigences
6.2 - Compte-rendu de la réunion de démarrage du 17 janvier 2023 - Projet « mon eau, mon puits, ma santé »
6.3 - Invitation – Soirée d'information le 17 avril 2024 à 19h00 au Centre Yvon-Duval dans le cadre du projet « mon eau, mon puits, ma santé »

7 – SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

8 – AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 - Demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal soumis à un PIIA – 570 Chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons
8.2 - Demande de permis pour des travaux de rénovation majeure de la galerie et de la verrière soumis à un PIIA – 50, Chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons

9 – LOISIRS ET CULTURE

9.1 - Diagnostic BiblioQualité 2023
9.2 - Achat d'une scène mobile
9.3 - Nomination de M. Pierre Millette à titre de membre du comité des loisirs
9.4 - Spectacle du 1 juillet
9.5 - Renouvellement de l'équipement de son du Centre Yvon Duval
9.6 Club des résidents du lac Trois-Saumons - Demande de collaboration pour l'organisation et le déroulement d'activités de plein air au lac Trois-Saumons dans le cadre de la semaine de relâche du 2 au 10 mars 2024

10 – AUTRES SUJETS
11 – DEUXIÈME - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
12 – LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

046-02-24 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2024**

Il est proposé par Mme Lucie Turcotte, appuyée par M. Lucien Pelletier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2024 tel que rédigé.

047-02-24 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DES DÉBOURSÉS PRÉAUTORISÉS PAR RÈGLEMENT OU RÉSOLUTION AU 31 JANVIER 2024**

Il est proposé par Mme Corrine Lizotte, appuyée par Mme Lucie Turcotte et résolu à l'unanimité, d'approuver telle que déposée, la liste des comptes à payer pour un montant total de **427 375.36 $** et des déboursés préautorisés pour un montant total de **83 701.19 $** par règlement ou résolution au 31 janvier 2024.

CERTIFICAT DE CRÉDIT DU GREFFIER-TRÉSORIER

Je, soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Aubert, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles et suffisants pour assumer les dépenses apparaissant dans la liste des comptes à payer et des déboursés préautorisés par règlement ou résolution au 31 janvier 2024.

_____

GILLES PICHÉ, greffier-trésorier

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Le directeur général dépose aux élus les états financiers de la Municipalité au 31 décembre 2023.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER PAR OBJET AU 31 DÉCEMBRE 2023

Le directeur général dépose aux élus un rapport qui précise, par poste budgétaire, le pourcentage des dépenses encourues au 31 décembre 2023 par rapport ce qui était anticipé lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2023.

048-02-24 **VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – PROCÉDURE DE RECOUVREMENT ET TRANSMISSION DES DOSSIERS À LA MRC DE L'ISLET**

Conformément au Code municipal du Québec

Il est proposé par M. François Diguer, appuyé par M. Mikaël St-Pierre et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Aubert demande à son greffier-trésorier de transmettre la liste des immeubles en défaut de paiement des taxes municipales depuis 2021 à la MRC de l'Islet pour qu'elle procède à leur vente, à savoir :

LISTE DES IMMEUBLES DONT LES TAXES MUNICIPALES SONT IMPAYÉES AU 6 FÉVRIER 2024

Adresse	Numéro du lot	Taxes dues au 6 février 2024
526 route Elgin	4635124	**1 059.28 $**
11 rue Desrosiers	4635311	**9 650.90 $**

Il est également résolu que le greffier-trésorier devra contacter, dans la mesure du possible, les contribuables qui ont omis de payer leurs taxes municipales depuis les trois (3) dernières années (2021) en leur précisant la procédure à respecter pour effectuer leur paiement à l'intérieur du délai prescrit ou à défaut avant que la Municipalité transmettre leur créance à la MRC de l'Islet pour la vente de leur immeuble pour non-paiement des taxes municipales.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à la MRC de L'Islet et au Centre de service scolaire de la Côte-du-Sud.

049-02-24 **RÉSOLUTION – POURSUITE JUDICIAIRE – MOOVE CRÉATEUR DE MOUVEMENT S.E.N.C. - TRANSACTION ET QUITTANCE – AUTORISATION DE SIGNATURES**

Il est proposé par M. Pierre Dumas, appuyé par M. Mikaël St-Pierre et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Aubert autorise son directeur général et greffier-trésorier à signer au nom de la Municipalité les documents relatifs à la transaction et/ou quittance en lien avec le remboursement en totalité de l'acompte versée à l'entreprise MOOVE CRÉATEUR DE MOUVEMENT S.E.N.C. lors de passation de la commande d'achat en 2023 d'un équipement de loisir dénommé ¨Pumptrack¨.

Il est entendu que ce remboursement exigé par la Municipalité à l'entreprise MOOVE CRÉATEUR DE MOUVEMENT S.E.N.C découle du fait qu'elle n'a jamais livré, à ce jour, ledit équipement de loisir dénommé ¨Pumptrack¨ et que cette autorisation de signature est rendue nécessaire dans le cadre de la poursuite judiciaire en cours.

ORGANIGRAMME DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA MUNICIPALITÉ

Le directeur général dépose aux élus, sous forme d'un organigramme, la structure organisationnelle de la Municipalité.

050-02-24 RENOUVELLEMENT DE LA BANQUE D'HEURES DE L'ENTREPRISE 6TEMTI – SOUTIEN INFORMATIQUE

Il est proposé par Mme Corrine Lizotte, appuyée par M. François Diguer et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Aubert accepte l'offre de l'entreprise 6TemTI, datée du 15 janvier 2024, à savoir : le renouvellement en 2024 d'une banque de 50 heures de soutien informatique au tarif horaire de 85 $ **pour un déboursé de 4 250 $ plus les taxes applicables.**

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'entreprise 6TemTI.

051-02-24 RÉSOLUTION – AUTORISANT LE TRANSFERT DES SOMMES NON-ENGAGÉES, PROVENANT DE POSTES BUDGÉTAIRES INSCRITS AU BUDGET 2023, À L'INTÉRIEUR DE FONDS RÉSERVÉS APPARAISSANT AUX ÉTATS DES SURPLUS DISPONIBLES 2023, DANS LE BUT D'ÊTRE AFFECTÉES AUX MÊMES FINS AU COURS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024

Il est proposé par M. Mikaël St-Pierre, appuyé par M. François Diguer et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Aubert autorise le transfert des sommes non-engagées, provenant de postes budgétaires inscrits au budget 2023, à l'intérieur de fonds réservés apparaissant aux états des surplus disponibles 2023, dans le but d'être affectées aux mêmes fins au cours de l'année financière 2024.

Il est également résolu que le greffier-trésorier devra soumettre aux élus pour approbation, la liste détaillée des sommes non-engagées, provenant de postes budgétaires inscrits au budget 2023 qui devront être transférées à l'intérieur de fonds réservés apparaissant aux états des surplus disponibles 2023 pour être affectées par la suite aux mêmes fins dans les prévisions budgétaires 2024.

052-02-24 EMBAUCHE DE M. MAXIME PRUD'HOMME À LA FONCTION D'ASSISTANT COMPTABLE ET ADMINISTRATIF À TEMPS PLEIN

Le directeur général explique aux élus le processus de sélection qu'il a accompli de concert avec Mme Linda Dubé, directrice générale adjointe tout en bénéficiant du soutien de Mme Suzanne Gagné du C.A.R.E de Montmagny, à savoir :

- Publication de l'offre d'emploi dans le journal l'Oie Blanche, sur les sites web de la Municipalité et du C.A.R.E ;

- La réception et l'analyse des candidatures par le C.A.R.E ;

- La réalisation d'un examen écrit incluant la comptabilité et un exercice de rédaction soumis au candidat retenu de même qu'un test psychométrique ;

- Le candidat retenu a été soumis à une entrevue dans le but de valider une dernière fois ses capacités d'analyse et de synthèse de même que ses traits de personnalité.

SUR RECOMMANDATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL, les élus conviennent de ce qui suit :

Il est proposé par M. Pierre Dumas, appuyé par M. Mikaël St-Pierre et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Aubert procède à l'embauche de M. Maxime Prud'homme à temps plein à la fonction d'Assistant comptable et administratif aux conditions suivantes :

ÉTAPE 1

- Une **période d'essai d'une durée de 6 mois** dans le but de valider sa capacité d'adaptation et de rendement au travail.

  Son horaire de travail sera de **35 heures/semaine.**

  Sa présence hebdomadaire au travail sera requise du **lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.**

ÉTAPE 2

- Une fois cette période d'essai franchie, **son tarif horaire sera majoré de 0.50 $**

Les autres conditions de travail dont il va bénéficier se résument comme suit :

- Enregistrement des heures travaillées « Feuille de temps » ;
- Heures supplémentaires non-rémunérées sauf lorsque qu'il est appelé à participer à une rencontre avec les élus municipaux (comité de travail ou séance du Conseil municipal) ou dans le cadre de la réalisation de ses tâches en comptabilité ou administratives avec l'assentiment du directeur général ;
- Disponibilité, au besoin, pour les réunions de travail et les séances du Conseil municipal après les heures normales de travail ;
- Avantage conciliation travail/famille ;
- 2 semaines de vacances annuelles payées; vacances payées au prorata du nombre d'heures travaillées en 2024; 6 congés mobiles, 28 heures avantage/ heure, congés fériés ; 2 semaines payées pendant la période des Fêtes et autres avantages (assurance-collective 50% employé et 50% employeur après 3 mois d'embauche)
- REER collectif équivalent à un pourcentage (4.5% en 2024) de la rémunération après 12 mois d'embauche (sujet à modification en 2025 en fonction de la décision de l'employeur) selon contrat et la politique en vigueur des avantages consenties aux employés.

Obtention d'une permanence après 12 mois de probation.

Suite à l'obtention de sa permanence, son tarif horaire sera majoré de 0.50 $.

Sa rémunération est assujettie aux dispositions sur la Protection des renseignements nominatifs et personnels. Elle sera précisée à l'intérieur d'un contrat de travail.

Cette proposition d'embauche est conditionnelle aux résultats de la vérification de ses antécédents de travail et criminels.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à M. Maxime Prud'homme.

053-02-24 **ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS DE L'ISLET, SAINT-JEAN-PORT-JOLI, SAINT-ROCH-DES-AULNAIES ET SAINT-AUBERT**

CONSIDÉRANT l'importance qu'il faut attribuée au projet de regroupement municipal de certaines municipalités de l'Islet-nord ;

CONSIDÉRANT les efforts déployés jusqu'à présent par la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches du MAMH pour informer adéquatement les Conseils municipaux de l'importance des étapes à franchir et des principaux enjeux à prendre en considération ;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de municipalités désireuses de franchir l'ensemble des démarches à accomplir en vue d'un regroupement s'est réduit au fil du temps, ce qui a eu pour conséquence de mettre sur pause, au cours des derniers mois, les travaux d'analyse et de réflexion déjà amorcés ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités qui manifestent leur volonté de se regrouper doivent, dans les meilleurs délais, terminer la dernière étape de leurs travaux de concert avec la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches du MAMH et un consultant spécialisé en comptabilité municipale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. François Diguer, appuyé par Mme Corrine Lizotte et résolu à l'unanimité que les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Aubert fassent connaître aux Conseils municipaux des municipalités de l'Islet, Saint-Jean-Port-Joli et Saint-Roch-des-Aulnaies qu'ils sont favorables au projet de regroupement municipal et souhaitent poursuivre les travaux déjà amorcés avec eux, de concert avec le soutien de la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches du MAMH et un consultant spécialisé en comptabilité municipale, dans le but de rendre compte à nos citoyens et citoyennes de la pertinence et du bien-fondé de ce regroupement municipal.

Il est également résolu que la Municipalité de Saint-Aubert confirme qu'elle est favorable au partage à parts égales, entre les municipalités concernées par le projet de regroupement, des frais à encourir pour bénéficier de l'expertise d'un consultant spécialisé en comptabilité municipale.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise aux municipalités de l'Islet, Saint-Jean-Port-Joli et Saint-Roch-des-Aulnaies de même qu'à la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches du MAMH.

ANNONCE DU DÉPART À LA RETRAITE DE M. GILLES PICHÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

M. Gilles Piché confirme par écrit aux élus, sa décision de quitter sa fonction de directeur général et greffier-trésorier à la Municipalité afin de prendre sa retraite. Sa décision prendra effet le 30 mars 2024.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DE REPRÉSENTATION AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES

En l'absence de M. le Maire, le Maire-suppléant, M. Pierre Dumas a participé au Conseil des Maires de la MRC.

Il relate aux élus que le Parc marin du golf du St-Laurent sera prolongé jusqu'à la hauteur de Saint-Jean-Port-Joli dans le but de préserver les mammifères marins.

PREMIÈRE - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

M. Claude Morin

Est-ce que les Conseils municipaux des quatre (4) municipalités concernées sont favorables au regroupement municipal ?

BORDEREAU DES CORRESPONDANCES

MTQ – APPEL DE PROJETS AFIN DE PROMOUVOIR ET DE FAVORISER LA MOBILITÉ DURABLE

Le titre de ce point est suffisamment explicite sur le contenu de cette correspondance.

SAINT-JEAN-PORT-JOLI – PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DE GESTION DE L'ENTENTE RELATIVE À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE TENUE LE 15 NOVEMBRE 2023

Il s'agit d'un dépôt de document, effectué par le directeur général pour informer les élus.

054-02-24 LIGUE NAVALE DU CANADA CCMRC SUCCURSALE DE L'ISLET-SUR-MER – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2023-2024

Il est proposé par M. Pierre Dumas, appuyé par Mme Corrine Lizotte et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Aubert accorde **une aide financière de 100 $** à la Ligue Navale du Canada – Succursale de L'Islet-sur-Mer pour lui manifester son appréciation et soutien dans le cadre de l'organisation et le déroulement de ses activités en 2023-2024.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à la Ligue Navale du Canada Succursale de L'islet-sur-Mer.

055-02-24 HOCKEY MINEUR L'ISLET-NORD – DEMANDE DE COMMANDITE

Il est proposé par M. Lucien Pelletier, appuyé par Mme Corrine Lizotte et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Aubert accorde **une aide financière de 1 400 $** correspondant à 100 $ par participant inscrit au Hockey mineur l'Islet-Nord pour lui manifester son appréciation et soutien dans le cadre de l'organisation et le déroulement de ses activités en 2023-2024.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise au Hockey mineur l'Islet-Nord.

056-02-24 LIGUE DEK HOCKEY ÉLITE DE LA CÔTE-DU-SUD – DEMANDE DE COMMANDITE

Il est proposé par M. Pierre Dumas, appuyé par M. François Diguer et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Aubert accorde **une aide financière de 400 $** correspondant à 100 $ par participant inscrit à la nouvelle Ligue Dek hockey Élite de la Côte-du-Sud pour lui manifester son appréciation et soutien dans le cadre de l'organisation et le déroulement de ses activités en 2023-2024.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à M. Serge Deschênes, organisateur de la Ligue Dek hockey Élite de la Côte-du-Sud.

LETTRE DE M. SERGE ST-HILAIRE – ARGUMENTAIRE POUR L'OBTENTION D'UNE DÉROGATION À LA RÉGLEMENTATION PORTANT SUR LES QUAIS AU LAC TROIS-SAUMONS

Le directeur général indique aux élus que la lettre de M. Serge St-Hilaire a été transmise à Mme Sandra Guilbert, consultante en urbanisme de la Municipalité pour qu'elle puisse formuler un avis à ce sujet.

057-02-24 CLUB SPORTIF LAC TROIS-SAUMONS – DROIT DE PASSAGE AVEC LE MTQ À LA TRAVERSE DE SAINT-AUBERT (INTERSECTION ROUTE 204 ET ROUTE BÉLANGER)

CONSIDÉRANT le bien-fondé des démarches entreprises auprès du MTQ par le Club Sportif Lac Trois-Saumons visant expressément à obtenir l'abaissement à 70 km/h de la limite de vitesse de la circulation sur la route 204 à la hauteur de la route Bélanger ;

CONSIDÉRANT la décision négative formulée par la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches du MTQ, datée du 14 décembre 2023, affirmant qu'il n'est pas souhaitable de réduire la limite de vitesse à 70 km/h sur la route 204 à la hauteur de la route Bélanger pour rendre sécuritaire la traverse de motoneiges à cet endroit ;

CONSIDÉRANT QUE les autorités du MTQ doivent réviser leur décision car cette demande formulée par le Club Sportif Lac Trois-Saumons concerne à la fois la sécurité des usagers de ce sport d'hiver qui traversent la Côte-du-Sud et les importantes retombées économiques que la pratique de ce sport génère dans notre MRC en particulier auprès des entreprises socioéconomiques et touristiques de Saint-Jean-Port-Joli ;

CONSIDÉRANT QUE l'idée de créer une zone tampon sur cette route afin de limiter à 70 km/h la vitesse de ses usagers doit être considérée comme prioritaire et urgente à apporter à la route 204 dans le but de la rendre sécuritaire à la hauteur de la route Bélanger tant pour les automobilistes, les camionneurs et les utilisateurs de motoneiges ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. François Diguer, appuyé par M. Lucien Pelletier et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Aubert réitère son appui à la demande formulée auprès du MTQ par le Club Sportif Lac Trois-Saumons pour obtenir l'abaissement à 70 km/h de la limite de vitesse de la circulation sur la route 204 à la hauteur de la route Bélanger afin de sécuriser la traversée des motoneigistes à cet endroit.

Il est également résolu de requérir du Directeur général de la Direction régionale Chaudière-Appalaches du MTQ la tenue d'une rencontre formelle avec les intervenants concernés, afin qu'il puisse prendre connaissance de leur argumentaire à l'appui de leur demande de révision de sa décision datée du 14 décembre 2023, à savoir :

- **Les représentants du Club Sportif Lac Trois-Saumons ;**
- **Les représentants des municipalités de Saint-Aubert et de Saint-Jean-Port-Joli;**
- **Les représentants de la MRC de l'Islet et de l'Office de tourisme de l'Islet.**

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à la Ministre des Transports et de la mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault, au **Directeur général de la Direction régionale Chaudière-Appalaches du MTQ** et au Club Sportif Lac Trois-Saumons.

Qu'une demande d'appui soit adressée au Député de la circonscription électorale de la Côte-du-Sud, M. Mathieu Rivest, à la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, à la MRC de l'Islet et à l'Office de tourisme de la MRC de l'Islet.

MAMH – COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

La Municipalité recevra la **somme de 6 248 $** en guise de compensations tenant lieu de taxes de la part du Gouvernement du Québec pour l'École primaire Aubert-de-Gaspé.

MRC DE L'ISLET – CERTIFICAT DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT POUR LE RÈGLEMENT NO. 527-2023 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Le titre de ce point est suffisamment explicite sur le contenu de cette correspondance.

058-02-24 **FONDATION DES MALADIES DU CŒUR + AVC – CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

Il est proposé par M. Pierre Dumas, appuyé par Mme Corrine Lizotte et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Aubert autorise **une contribution financière de 100 $** à la Fondation des Maladies du Cœur et de l'AVC pour lui manifester son appréciation et soutien dans l'organisation de ses activités en 2024.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à la Fondation des Maladies du Cœur et de l'AVC.

RÉGIE DE L'ANSE-À-GILLES – QUOTE-PART DE LA DETTE À LONG TERME 2023

La quote-part de la Municipalité concernant la dette à long terme 2023 de la Régie de l'Anse-à-Gilles est de **10 068.86 $.**

059-02-24 **MTQ – DEMANDE AUTORISATION POUR LE DÉTOURNEMENT EN 2024 DE LA CIRCULATION DE LA ROUTE 204 SUR LES ROUTES BÉLANGER ET DU LAC EN DIRECTION DE SAINT-DAMASE (POUR LES AUTOMOBILES UNIQUEMENT)**

Il est proposé par M. Pierre Dumas, appuyé par Mme Corrine Lizotte et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Aubert donne son accord à la demande autorisation déposée, en date du 2 février 2024 par le MTQ, pour effectuer le détournement au cours de l'année 2024 de la circulation automobile uniquement, provenant de la route 204 sur les routes Bélanger et du Lac en direction de Saint-Damase.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à la Direction générale de la Chaudière-Appalaches du MTQ.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

060-02-24 **DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2023 EN SÉCURITÉ INCENDIE**

Il est proposé par M. Pierre Dumas, appuyé par Mme Lucie Turcotte et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Aubert adopte le rapport annuel 2023 en sécurité incendie tel que déposé par le directeur du service incendie de Saint-Aubert, M. Steeve St-Pierre.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à la MRC de l'Islet.

061-02-24 **S-EAU-S FUITES INC. – SOUMISSION ENTRETIEN ET RESTAURATION DES BORNES INCENDIE**

Il est proposé par M. Pierre Dumas, appuyé par Mme Corrine Lizotte et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Aubert accepte la proposition de service de l'entreprise S-EAU-S FUITES INC. de Saint-Georges concernant les travaux de vérification, d'entretien et de restauration des bornes incendie tels que décrits ci-dessous **pour un déboursé de 15 551.52 $ incluant les taxes applicables**, à savoir :

Ce numéro doit apparaitre sur tous les documents		Date	Département	Terme
Offre de service pour 2024		2024-02-20		Net 30
Description	**Quantité**	**Unités**	**Taux**	**Montant**
Détectiion et localisation de fuites		h		
Entretien de bornes incendie	10	un	800	8 000,00 $
Comprend tous les joints toriques, garnitures et l'operule				
Les autres pièces défectueuses seront facturées en surplus				
Reheussement de BF (prix peut varier selon la longueur de la rehausse)	3	un	1400	4 200,00 $
Réparation de bornes incendie				
Les réparations nécessitant des pièces supplémentaires seront facturées au taux horaire plus mob/démob si nécessite un allé/retour	1	h	125	125,00 $
Mob / Démob	4	h	125	500,00 $
Kilométrage	384	km	1,5	576,00 $
Hébergement		un		
Notes | Instructions			**Sous-total**	13 401,00 $
L'entretien comprend le nettoyage et la lubrification des composantes interne			**TPS 5%**	670,05 $
Suite à l'inspection du mécanisme interne, si des pièces majeures doivent être			**TVQ 9,975%**	1 336,75 $
remplacées, elles seront facturées en surplus (tige, purgeur, siége etc.)			**Total**	**15 407,80 $**
Le prix unitaire comprend la mobilisation et le kilométrage				
La mobilisation et le kilométrage seront facturés seulement si un aller / retour				
pour changer des pièces majeures est nécessaire				

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'entreprise S-EAU-S FUITES INC.

TRANSPORT

062-02-24 **RÈGLEMENT - PAVAGE DÉFECTUEUX DES RUES DES LOISIRS ET DU BOUQUET – PROPOSITION DE MICHEL GAMACHE & FRÈRES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé un contrat (résolution 280-08-23 adoptée le 1 août 2023) à l'entreprise Michel Gamache & Frères de l'Islet pour la réalisation de ses projets de travaux de voirie concernant les rues des Loisirs (réfection de la chaussée et remplacement du réseau pluvial) et du Bouquet (resurfaçage de la chaussée et corrections du réseau pluvial) ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Michel Gamache & Frères a reconnu la non-conformité des travaux de pavage accomplis en 2023 sur les rues des Loisirs et du Bouquet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Lucien Pelletier, appuyé par M. Pierre Dumas et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Aubert accepte la proposition de règlement soumise, le 18 janvier 2024, par l'entreprise Michel Gamache & Frères concernant la non-conformité des travaux de pavage accomplis en 2023 sur les rues des Loisirs et du Bouquet dans le cadre de l'accomplissement de son contrat, à savoir :

- **L'entreprise Michel Gamache & Frères** assumera les frais de pavage de la surface avant du garage municipal jusqu'à la rue des Loisirs avec le type de pavage ESG-14 – 70mm (identique à celui de la rue des Loisirs) ;

- **La Municipalité assumera** les frais prévus au bordereau des travaux de voirie de la rue des Loisirs et déjà octroyé par contrat à l'entreprise Michel Gamache & Frères, à savoir :

- **L'excavation de la surface** à paver devant la façade du garage municipal jusqu'à la rue des Loisirs ;

- **Préparer l'infrastructure de la surface** à paver devant la façade du garage municipal jusqu'à la rue des Loisirs ;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'entreprise Michel Gamache & Frères et à l'ingénieure Mme Élizabeth Lessard-Giguère de la Firme d'ingénieurs CIMA.

063-02-24 **MANDAT À L'INGÉNIEUR M. DONALD DESJARDINS DE LA FIRME WSP POUR LA CONFECTION D'UN DEVIS TECHNIQUE SERVANT À PUBLIER UN APPEL D'OFFRES PUBLIC SUR LE SITE SEAO DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE PAVAGE D'ASPHALTE (CHEMIN TOUR DU LAC TROIS-SAUMONS CÔTÉ NORD, ROUTE DU LAC TROIS-SAUMONS, RANG DES JUMEAUX-PELLETIER)**

Il est proposé par M. François Diguer, appuyé par Mme Lucie Turcotte et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Aubert accepte la proposition de service de la Firme d'ingénieurs WSP, soumise par l'ingénieur M. Donald Desjardins, en date du 31 janvier 2024, pour effectuer la préparation d'un devis technique servant à la publication d'un appel d'offres public sur le site SEAO du Gouvernement du Québec pour effectuer des travaux de pavage d'asphalte (chemin Tour-du-lac Trois-Saumons côté nord, route du lac Trois-Saumons, rang des Jumeaux-Pelletier) **pour un montant forfaire de 5 200 $ plus les taxes applicables.**

Il est également résolu que le soutien durant l'appel d'offres public ainsi que la surveillance des travaux sont exclus de ce mandat.

Il est entendu que le directeur du service des travaux publics s'occupera de fournir à M. Desjardins les informations techniques nécessaires (mesurage de la longueur et de la largeur du pavage à recouvrir, accotement et autres relevés).

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à M. Donald Desjardins de la Firme d'ingénieurs WSP et au directeur du service des travaux publics.

RÉSOLUTION – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME DE MODERNISATION DES STATIONS DE NETTOYAGE D'EMBARCATIONS 2023-2028 DU MLCCFP

Ce point est reporté lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

064-02-24 **RÉSOLUTION AUTORISANT UN ADDENDA AU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2023-2024 OCTROYÉ À M. YVAN CHOUINARD POUR L'ENTRETIEN DU 5^IÈME^RANG EST – MAINTIEN SUR LE CHEMIN D'UNE ÉPAISSEUR DE NEIGE SUFFISANTE (10 CM) DE CHAQUE CÔTÉ DU RANG ET DU SABLE AU CENTRE DE CELUI-CI SUR UNE DISTANCE DE 2.2 KM DANS LE BUT QUE LES MOTONEIGISTES QUI EMPRUNTENT LE SENTIER TRANS QUÉBEC PUISSENT Y CIRCULER EN TOUTE SÉCURITÉ**

Il est proposé par M. Lucien Pelletier, appuyé par M. Pierre Dumas et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Aubert autorise et apporte un addenda au contrat de déneigement 2023-2024 octroyé à M. Yvan Chouinard (résolution N° 416-11-23 adoptée le 7 novembre 2023) pour l'entretien du 5ième rang est, dans le but de lui confirmer qu'il doit s'assurer de maintenir sur le chemin une épaisseur de neige suffisante (plus ou moins 10 cm) de chaque côté du rang et du sable au centre de celui-ci sur une distance de 2.2 km dans le but que les motoneigistes qui empruntent le sentier Trans Québec puissent y circuler en toute sécurité.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à M. Yvan Chouinard.

065-02-24 **AUTORISATION - ACHAT D'UN RACK DE DE FOURCHES POUR LE CHARGEUR SUR ROUES NEUF**

Le directeur général mentionne aux élus que deux (2) entreprises ont déposé une soumission à la Municipalité :

NOM DE L'ENTREPRISE	PRIX
TOROMONT de Québec	**12 000 $ plus les taxes applicables**
PJB Industries de Saint-Martin de Beauce	**10 799.25 $ plus les taxes applicables**

Il est proposé par M. Pierre Dumas, appuyé par M. Mikaël St-Pierre et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Aubert autorise l'acquisition d'un rack de fourches pour le chargeur sur roues neuf auprès de l'entreprise PJB Industries de Saint-Martin de Beauce **pour un déboursé de 10 799.25 plus les taxes applicables.**

Il est également résolu que le paiement et la livraison de cet équipement s'effectueront qu'en avril 2024.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise aux entreprises PJB Industries et TOROMONT de même qu'au directeur du service des travaux publics.

066-02-24 **AUTORISATION – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION AUPRÈS D'AU MOINS DEUX (2) FIRMES D'INGÉNIEURS POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS DE CONSTRUCTION – TRAVAUX DE VOIRIE ET REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC DE LA RUE BÉLANGER**

Il est proposé par M. Lucien Pelletier, appuyé par M. Pierre Dumas et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Aubert autorise son directeur général et greffier-trésorier à effectuer un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux (2) firmes d'ingénieurs pour la réalisation des plans et devis de construction pour les travaux de voirie et le remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue Bélanger.

M. DAVID BOUCHARD, ING. - CARNET DE SANTÉ EN STRUCTURE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 46 RUE PRINCIPALE OUEST

Le directeur général dépose aux élus le rapport d'analyse de la structure de l'immeuble situé au 46 rue principale ouest (anciennement la Caisse Desjardins) effectué par l'ingénieur David Bouchard.

TOUR D'OBSERVATION DU LAC TROIS-SAUMONS – ACCESSIBILITÉ EN PÉRIODE HIVERNALE

Le directeur général dépose aux élus les informations obtenues auprès d'un conseiller du Service de la prévention des sinistres de l'assureur de la Municipalité (Fonds d'assurance des Municipalités du Québec) concernant les exigences à respecter pour autoriser la fréquentation, au cours de la période hivernale, de notre Tour d'observation située au lac Trois-Saumons, à savoir :

> ***La localisation de la tour d'observation se trouve dans une zone sujette à une importante accumulation de neige et de glace en hiver. Il est donc essentiel de mettre en place des mesures pour prévenir les chutes. Il est crucial de garantir que le chemin menant à la tour, ainsi que les marches conduisant au sommet, soient dégagés de la neige et de la glace. Au besoin, l'utilisation d'un produit antidérapant, comme du gravier ou du sel, pourrait être nécessaire.***
>
> ***Le déneigement doit être effectué de manière régulière, en particulier lors d'accumulations importantes de neige, suivant le même principe que celui appliqué pour le déneigement des trottoirs et des rues.***

Il est également recommandé d'installer des affiches informant sur les risques liés à la neige et à la glace. Bien que cela soit probablement déjà en place, il serait bénéfique d'afficher clairement les numéros des services d'urgence et de la municipalité.

Si les mesures mentionnées ici haut ne semblent pas possibles pour vous et votre personnel, il ne sera malheureusement pas recommandé d'ouvrir la tour à la population l'hiver.

HYGIÈNE DU MILIEU

067-02-24 **RÉSOLUTION – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE RECYC-QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AU COMPOSTAGE DOMESTIQUE ET COMMUNAUTAIRE (ACDC) ET ENGAGEMENT À EN RESPECTER LES EXIGENCES**

Il est proposé par M. Mikaël St-Pierre, appuyé par M. François Diguer et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Aubert autorise son directeur général et greffier-trésorier, M. Gilles Piché à effecteur le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de Recyc-Québec dans le cadre du Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) et par la présente, confirme son engagement à en respecter les exigences.

Il est également résolu d'autoriser M. le Maire, Ghislain Deschênes et le directeur général et greffier-trésorier, M. Gilles Piché à signer les documents requis pour la mise en œuvre de cette résolution.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à Recyc-Québec.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE DÉMARRAGE DU 17 JANVIER 2023 - PROJET « MON EAU, MON PUITS, MA SANTÉ »

Le directeur général dépose aux élus le compte-rendu de l'OBV de la Côte-du-Sud concernant la réunion de démarrage du 17 janvier 2023 - Projet « Mon Eau, Mon Puits, Ma Santé »

INVITATION – SOIRÉE D'INFORMATION LE 17 AVRIL 2024 À 19H00 AU CENTRE YVON-DUVAL DANS LE CADRE DU PROJET « MON EAU, MON PUITS, MA SANTÉ »

Il s'agit d'une invitation à se familiariser avec le fonctionnement du projet de votre Municipalité encadré par l'OBV de la Côte-du-Sud qui vous offre l'opportunité d'analyser votre puits d'eau potable à un prix compétitif dans le but de connaître la qualité de votre eau et de protéger votre santé et celle de votre famille.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

068-02-24 **DEMANDE DE PERMIS POUR L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL SOUMIS À UN PIIA - 570 CHEMIN DU TOUR-DU-LAC-TROIS-SAUMONS**

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :
Numéro civique : 570, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons
Numéro(s) du lot : 4 635 791

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :
Autoriser *l'émission d'un permis de construction soumis aux conditions de délivrance des permis et certificats prévues à l'article 2.3 du Règlement No 506-2021 sur les plans projets d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), qui se lit comme suit (Extrait) :*

« À l'intérieur des territoires identifiés à l'article 2.2 du présent règlement, l'émission d'un permis ou d'un certificat pour les travaux suivants doit préalablement être approuvée par résolution du Conseil si la demande est conforme au présent règlement :

- *L'agrandissement en superficie d'un bâtiment principal ou d'un garage ;*

RECOMMANDATION Nº 2024-005 DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE l'intervention se limite au bâtiment principal et ne comporte pas de modification majeure au site et à son aménagement ;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement du bâtiment principal sera implanté sur un site déjà déboisé et aucun aménagement de terrain, entrée charretière, etc. n'est prévu ;

CONSIDÉRANT QUE l'impact de la demande est donc réduit par rapport à son empreinte sur le site ;

CONSIDÉRANT QUE la localisation du stationnement et des installations septiques ne permettent pas un agrandissement viable ailleurs sur le terrain ;

EN CONSÉQUENCE, après analyse, il est unanimement résolu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'approbation du projet assujetti à un PIIA de l'agrandissement du bâtiment principal situé au 570 chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons.

DÉCISION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. François Diguer, appuyé par M. Pierre Dumas et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Aubert autorise la demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal soumis à un PIIA situé au 570 chemin du Tour-du-lac-Trois-Saumons (lot 4 635 791).

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à M. Maxime Mercier.

069-02-24 **DEMANDE DE PERMIS POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION MAJEURE DE LA GALERIE ET DE LA VERRIÈRE SOUMIS À UN PIIA – 50, CHEMIN DU TOUR-DU-LAC-TROIS-SAUMONS**

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

Numéro civique : 50, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons
Numéro(s) du cadastre officiel : 4 635 657

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

Autoriser *l'émission d'un permis de construction soumis aux conditions de délivrance des permis et certificats prévues à l'article 2.3 du Règlement No 506-2021 sur les plans projets d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), qui se lit comme suit (Extrait) :*

« À l'intérieur des territoires identifiés à l'article 2.2 du présent règlement, l'émission d'un permis ou d'un certificat pour les travaux suivants doit préalablement être approuvée par résolution du Conseil si la demande est conforme au présent règlement :

- *La construction, la reconstruction ou le déplacement d'un bâtiment principal ;*

RECOMMANDATION Nº 2024-006 DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE l'intervention de la rénovation majeure de la galerie et de la verrière se limite au patio et à la verrière existante ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ne comportent pas de modifications au site et à son aménagement ;

CONSIDÉRANT QUE l'impact de la demande est quasi inexistant par rapport à son empreinte sur le site ;

EN CONSÉQUENCE, après analyse, il est unanimement résolu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'approbation du projet assujetti à un PIIA concernant la rénovation majeure de la galerie et de la verrière du bâtiment principal situé au 50 chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons.

DÉCISION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. François Diguer, appuyé par Mme Lucie Turcotte et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Aubert autorise la demande de permis pour des travaux de rénovation majeure de la galerie et de la verrière du bâtiment principal soumis à un PIIA situé au 50, chemin du Tour-du-lac-Trois-Saumons (Lot 4 635 657).

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à M. Réal Jean.

LOISIRS ET CULTURE

DIAGNOSTIC BIBLIOQUALITÉ 2023

Le réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches soumet à chaque année à la Municipalité un diagnostic de performance de sa bibliothèque municipale.

Mme Lucie Turcotte, conseillère, présente un bref résumé des principales observations que l'on retrouve dans ce document du Réseau Biblio pour l'année 2023, à savoir :

Forces

- La bibliothèque atteint les normes d'excellence quant au nombre de places assises (127 %).
- La bibliothèque atteint le niveau 3 quant à la superficie (58 %) et aux dépenses d'acquisition (58 %).
- La valeur moyenne des prêts par citoyen est de 31 $. À cette donnée, nous pouvons ajouter la valeur des ressources numériques, le wifi/ordinateurs et l'animation. Puisque la municipalité investit 14,53 $ par citoyen, ceci représente un rendement notable. Notons que la bibliothèque contribue également au développement des compétences sociales, culturelles et informatiques, à l'amélioration du taux d'alphabétisation, à la diminution de l'isolement social et à la stimulation intellectuelle et créative.
- La bibliothèque s'est assurée l'obtention d'un bonus en abolissant ses frais de retard en janvier 2021.
- Comparativement à 2019, le budget d'acquisition s'est déjà bien amélioré passant de 38 à 58 % du niveau Excellent.

Faiblesses

- La bibliothèque est en deçà des objectifs BiblioQUALITÉ quant aux heures d'ouverture (25 %) et au nombre d'heures travaillées (28 %).

Notre note globale est 61%.

070-02-24 RÉSEAU BIBLIO CAPITALE-NATIONALE ET DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES - RAPPORT PERSONNALISÉ 2023 DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Après discussions, les élus conviennent de ce qui suit :

Il est proposé par M. Pierre Dumas, appuyé par Mme Corrine Lizotte et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Aubert accepte le rapport déposé par le Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches concernant le fonctionnement et les résultats des activités de la bibliothèque municipale en 2023 tel que déposé.

Il est également résolu de reconnaître la contribution significative des personnes bénévoles et de la responsable Mme Nicole Fortin au bon fonctionnement de notre bibliothèque municipale Charles-E.-Harpe.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise aux bénévoles et à Mme Fortin.

ACHAT D'UNE SCÈNE MOBILE

Ce point est reporté lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

071-02-24 NOMINATION DE M. PIERRE MILLETTE À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-AUBERT

Il est proposé par M. Pierre Dumas, appuyé par M. Mikaël St-Pierre et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Aubert nomme M. Pierre Millette, résident de Saint-Aubert, à titre de membre de son comité des Loisirs.

Il est également résolu de le remercier pour son intérêt à participer aux délibérations et aux divers travaux de cet important comité municipal et de lui souhaiter un excellent mandat.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à M. Pierre Millette et à Mme Barbara Daris, Agente des loisirs et culture.

072-02-24 SPECTACLE DU 1 JUILLET

Il est proposé par M. Mikaël St-Pierre, appuyé par M. Pierre Dumas et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Aubert autorise l'engagement du groupe d'artistes Appalaches 47 pour la production d'un spectacle de musique le 1er juillet 2024 **pour un déboursé de 1 500 $ plus les taxes applicables.**

073-02-24 RENOUVELLEMENT DE L'ÉQUIPEMENT DE SON DU CENTRE YVON DUVAL

Il est proposé par M. Pierre Dumas, appuyé par M. Mikaël St-Pierre et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Aubert procède au remplacement des équipements de son du Centre Yvon Duval auprès de l'entreprise Tardif Électronique Inc. de Cap St-Ignace **pour un déboursé de 2 164.02 $ incluant les taxes applicables.**

074-02-24 CLUB DES RÉSIDENTS DU LAC TROIS-SAUMONS – DEMANDE DE COLLABORATION POUR L'ORGANISATION ET LE DÉROULEMENT D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR AU LAC TROIS-SAUMONS DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE RELÂCHE DU 2 AU 10 MARS 2024

Il est proposé par M. Mikaël St-Pierre, appuyé par Mme Lucie Turcotte et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Aubert accorde sa collaboration et son soutien au Club des résidents du lac Trois-Saumons pour l'organisation et le déroulement de ses activités de plein air au lac Trois-Saumons dans le cadre de la semaine de relâche du 2 au 10 mars 2024, à savoir :

- Intégrer la publicité des activités prévues par le Club des résidents dans l'Aubertois;
- Fournir une toilette chimique du 2 mars au 10 mars et l'installer près du Refuge de ski de fond sur le terrain du Camp Odyssée (Tir à l'arc) ;
- Rendre disponible des dossards que l'on peut superposer sur un manteau d'hiver pour identifier les bénévoles, à la condition de pouvoir en disposer ;
- Fournir 4 tréteaux pour sécuriser la traversée du chemin Tour-du-lac ;
- La présence d'au moins deux (2) pompiers afin de sécuriser les lieux d'activités au cours des fins semaine concernées ;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise aux directeurs des services des travaux publics et incendie de même au Président du Club des résidents du lac Trois-Saumons.

AUTRES SUJETS

DEUXIÈME - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

M. Philippe Normand
Êtes-vous favorables au regroupement municipal ?

M. Stéphane Laliberté
Quand prévoyez-vous installer le module de jeux au lac Trois-Saumons ?
Votre réflexion concernant l'accès de la Tour d'observation au lac Trois-Saumons en hiver, c'est rendu où ?

M. Claude Morin
La Tour d'observation n'était pas barrée en 2022. Il faudrait retirer votre pancarte ou indiquer clairement dessus que la Tour est fermée au public…
Votre bibliothèque mérite un 3 sur 5.

075-02-24 ## *LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE*

Il est proposé par M. Pierre Dumas, appuyé par M. Lucien Pelletier et résolu à l'unanimité, que la séance soit levée. Il est 21h00.

Ghislain Deschênes
Maire

Gilles Piché
Directeur général et greffier-trésorier